



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 37

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

L'Assemblée permet à M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) de déposer le projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 417 de Beuchesne.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 28

CONTRE

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 21

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{mes} ASPER, DRIEDGER et ALLAN ainsi que MM. DYCK et RONDEAU font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité jusqu'à 17 heures, heure réservée aux affaires émanant des députés.

M. ROCAN présente la proposition suivante :

Proposition n° 8 : État de l'industrie céréalière canadienne

Attendu :

qu'au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a radicalement réduit son appui au secteur de l'agriculture;

que beaucoup de producteurs canadiens ont vu réduire leurs revenus pendant plusieurs années, entraînant des répercussions sur leur capacité à exploiter leur entreprise agricole;

que les prix peu élevés des céréales et des oléagineux sur les marchés mondiaux sont compensés par de généreuses subventions aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne;

que, récemment, les prix des céréales et des oléagineux au Canada ont atteint leur niveau le plus bas depuis deux décennies et que le revenu net des producteurs canadiens de ces denrées est parmi les plus bas au monde;

que le gouvernement des États-Unis soutient ses producteurs de céréales et d'oléagineux par l'entremise de tarifs, de paiements à l'acre, de programmes de prêt et d'aide au transport;

que l'Union européenne soutient son secteur agricole de façon encore plus marquée par l'entremise de diverses mesures et de différents programmes;

que les agriculteurs canadiens ne peuvent survivre par leurs propres moyens si les autres pays prennent des mesures qui faussent les échanges;

qu'en réduisant ou en éliminant ses programmes de soutien du revenu et de filet de sécurité, le gouvernement fédéral n'a pas été en mesure d'offrir aux agriculteurs de l'Ouest canadien une aide financière adéquate en temps de crise agricole;

que les filets de sécurité, tels les programmes d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole et d'Aide au revenu agricole, n'ont pu répondre aux besoins des producteurs agricoles du Canada;

que de nombreux jeunes agriculteurs quittent le domaine de l'agriculture ou choisissent de ne pas pratiquer l'agriculture en raison du refus du gouvernement fédéral de régler les problèmes auxquels doit faire face le secteur agricole,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures fermes pour assurer la survie des familles qui exercent des activités agricoles;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à faire comprendre au gouvernement fédéral qu'il doit fournir un soutien équitable aux producteurs agricoles de l'ouest du pays par l'entremise de la péréquation des tarifs et des subventions;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à s'acquitter de ses responsabilités afin que l'agriculture de la province puisse être concurrentielle;

que l'Assemblée demande à sa greffière de faire parvenir une copie de la présente proposition au Parlement du Canada, et plus spécialement au premier ministre et au ministre de l'Agriculture fédéral.

Il s'élève un débat.

M. ROCAN, M^{me} la *ministre* WOWCHUK et M. PENNER (Emerson) interviennent. M. STRUTHERS exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes